

D'ailleurs il n'en était nullement besoin. Benoît XV n'a rien eu à dire, ni à conseiller, et les choses se sont déroulées le plus naturellement du monde. Et c'était du reste la seule solution possible.

Le gouvernement italien, avec une correction parfaite et un sens très exact des responsabilités qu'il avait acceptées en adoptant la *loi des garanties*, fit d'abord déclarer au début des hostilités que les ambassadeurs des puissances belligérantes accrédités auprès du pape continueraient à jouir comme par le passé de l'immunité diplomatique et que le gouvernement prendrait toutes les mesures pour que cette immunité ne fut point lettre morte. Cette déclaration officielle sauvait le principe. L'Italie se conformait au texte de la *loi des garanties* et observait scrupuleusement l'état de choses qu'elle avait créé elle-même, et cela, dans une circonstance qui, probablement, n'avait point été prévue quand se fit la loi.

Qu'allaient faire les ambassadeurs? Rester à Rome devenait bien difficile, car ils étaient conscients de l'impopularité dont ils jouissaient et il ne pouvait convenir à leur dignité de se voir toujours entourés d'une nuée d'agents de police. De plus, comme la femme de César, ils ne pouvaient et ne devaient pas être convenablement soupçonnés d'entretenir avec leur gouvernement des intelligences clandestines, ce dont pourtant ils ne manqueraient pas d'être accusés. Ils ont pris le parti le plus sage. Ils ont averti la Secrétairerie d'Etat qu'ils quittaient temporairement la ville de Rome et se retiraient en Suisse, à Lugano. De cette ville neutre, ils continueraient à gérer leur ambassade ou légation, et, comme ils jouissent toujours de l'immunité diplomatique, ils correspondraient avec le Saint-Siège par pli fermé, le gouvernement lui-même les ayant assurés que le secret de leurs correspondances avec le Vatican ne serait point violé. Le pape devait naturellement jouir de la même franchise vis-à-vis de ses ambassadeurs. La question